Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 029-242900660-20260212-2026021213-DE

Pays Fouesnantais
Communauté de Communes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 12 FEVRIER 2026 à L'HOTEL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 13

L'an deux mille vingt-six, le douze février, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais, légalement convoqué le 30 janvier 2026, s'est réuni à l'Hôtel communautaire (salle du conseil) sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF.

La séance commencée à 18 h 30 s'est terminée à 20 h 24.

Cindy BACCON a été élue secrétaire de séance.

Bénodet	*Clohars-Fouesnant*	*La Forêt-Fouesnant*	*Fouesnant*	*Gouesnac'h*	*Pleuven*	*Saint-Evarzec*
Présents						
Christian PENNANECH Liesbeth VAN HORNE Jean-Christophe CORBEL Anne BOURBIGOT Christophe LABORY	Michel LAHUEC Yannick CONNAN	Daniel GOYAT Marie-Françoise COSQUERIC Robert LE NAY Marie HELAOUET	Roger LE GOFF Laure CARAMARO Bruno MERRIEN Laurent LE CAIN Christine JAN Gildas CORNEC Cindy BACCON Vincent ESNAULT	Jean-Pierre MARC Thierry DIMET Pierre-Yves GUILLERMOU	David DEL NERO Yvon ARZUR Mona CASELLINO	René ROCUET Jérôme GOURMELEN
Absents excusés						
	Gilberte LE NAOUR (procuration à Michel LAHUEC)	Audrey LE MOINE (procuration à Daniel GOYAT)	Maxime SIMON (procuration à Cindy BACCON) Cécile TABARLY (procuration à Christine JAN)	Stéphanie MONOT (procuration à Thierry DIMET)	Corinne MARTIN (procuration à Yvon ARZUR)	Céline SIMONOU (procuration à Jérôme GOURMELEN) Gabrielle COSQUERIC André GUILLOU
Nombre de conseillers présents			**27**	**Nombre de conseillers votants**		**34**

VENTE DE TICKETS MOBILITE : FIXATION DU TARIF

La Communauté de Communes du Pays Fouesnantais, dans le cadre de sa compétence d'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), a fait le choix de déployer un nouveau service de mobilité sur son territoire en contractualisant avec l'association « Atchoum, Mobilité Villages ».

L'objectif est de proposer une solution de transport solidaire afin de répondre aux besoins de déplacement de chacun, et plus particulièrement des personnes se trouvant en situation de vulnérabilité économique ou sociale. Ce dispositif permet de mettre en relation des conducteurs bénévoles avec des passagers souhaitant se déplacer, via une plateforme téléphonique ou internet.

Chaque conducteur est indemnisé par le passager en fonction de la distance parcourue et du type de trajet réalisé. Le passager règle préalablement son trajet et dispose, pour cela, de deux moyens de paiement : la carte bancaire ou les tickets mobilité.

Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 029-242900660-20260212-2026021213-DE

Les tickets mobilité proposés par l'association « Atchoum » sont vendus sous forme de carnets de dix tickets, au prix unitaire de 1,25 € net de TVA par ticket.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

➔ d'autoriser Monsieur le Président à fixer le tarif du ticket mobilité à 1,25 € net de TVA dans le cadre du service de transport solidaire avec l'association « Atchoum » ;

➔ d'autoriser Monsieur le Président à mettre en œuvre la présente délibération et à signer, au nom de la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais, tous les documents nécessaires à son exécution.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus pour copie conforme, et certification du caractère exécutoire de la délibération.

Roger LE GOFF

COMMUNAUTE de COMMUNES du Pays Fouesnantais 11, Espace Kercoegué CS 31046 - 29170 FOUESNANT

Président